

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 101

présenté par

M. Cinieri et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Le même 5° est complété par une phrase ainsi rédigée : « L'atteinte de cet objectif nécessite de mobiliser le secteur agricole en tant que puits de carbone et fournisseur d'énergies renouvelables territoriales » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler le rôle stratégique indéniable des filières agricoles dans l'atteinte des objectifs ambitieux en matière climatique.